

PAIE DU PERSONNEL NON MÉDICAL DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Objectif

Comprendre les différentes phases d'un bulletin de salaire et **connaître** les modalités d'application

Programme

Généralités

Introduction

Principes de rémunération

Bulletin de salaire

Rémunération du personnel non médical

Rémunération des emplois fixée par référence à un indice

Rémunération des emplois non fixée par référence à un indice

Primes et indemnités du personnel non médical

Généralités

Primes et indemnités liées à la fonction

Primes et indemnités liées à l'activité

Primes et indemnités en sus de l'activité

Primes et indemnités liées à l'entrée en fonction ou à la fin de fonction

Primes et indemnités de responsabilité et de gestion

Primes et indemnités compensatoires de frais

Primes par répartition

Charges et retenues

Introduction

Charges salariales

Charges patronales

Public

Agents ayant à traiter la paie des personnels non médicaux de la FPH

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Exposé interactif avec les participants faisant appel à leurs connaissances et expériences

Exercices d'application

Intervenant

Attaché d'administration hospitalière - DRH

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

inter APDHES

2 jours, 12 heures
● 04 et 05 décembre 2023

750 € par participant

Contact

05-56-24-49-39
info@apdh.es.fr

Référence

5.2.6.

Madame Monsieur

Nom d'usage : Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

N° SIRET :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax. :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant

pris en charge par OPCO Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :